



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 – 57
Séance du jeudi 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 17 novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Dominique LUCIANI, premier adjoint.

Madame SAEZ RICCIARDI Célia a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19 Présents : 10
Nombre de membres en exercice : 19 Représentés : 05
Absents : 04

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORESIS RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia

Membres représentés : FRATICELLI Ange – Joseph (Pouvoir à CORONA Jean), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à PISTORESIS RAMAZOTTI Jeanne), PAOLI Simon (Pouvoir à FRANCESCHI Jean-Claude), TADDEI Laurence (Pouvoir à LUCIANI Dominique), VENTURINI Dominique (Pouvoir à BONIFACI Jean-François)

Membres absents : BONY Sarah, CHEYNET Patrick, LUCIANI Jean-Emmanuel, LUIGGI Laure

Date de la convocation : 10 novembre 2022
Date d'exécution : 21 novembre 2022
Date de publication : 24 novembre 2022

Objet : Délibération budgétaire modificative n° 2022- 3

Le président informe l'assemblée que la Collectivité de Corse a attribué à la commune les aides destinées à financer les opérations ci-après dont le principe a été validé par le conseil municipal et que l'Etat a par ailleurs attribué à la commune une aide de 17 160, 00 € au titre de la Dotation Générale de Décentralisation Urbanisme (DGDU) en vue de la révision du PLU.

Libellé opération	Délibération Conseil Municipal	Coût HT	Aide Collectivité de Corse	Auto
Etude en vue de la réalisation d'un parc urbain	N° 2022-19 du 13 avril 2022	3 850,00 €	2 310,00 €	1 540,00 €
Lotissement Réalisation d'une étude préalable de faisabilité	N° 2022-17 du 13 avril 2022	33 345,00 €	13 338,00 €	20 007,00 €
			15 648,00 €	

Globalement, une recette supplémentaire doit donc être intégrée au compte 13 de la section d'investissement du budget de la commune pour 2022 pour un montant global de 32 808, 00 €.

Il rappelle que l'étude en vue de la réalisation d'un parc urbain, estimée à 3 850, 00 € HT, est rattachée à l'opération d'équipement N°20223 ouverte au budget 2022 sous le libellé « Création Parc Urbain » pour un montant de 5 000, 00 € (Compte 20).

Le compte 13 de l'opération N°20223 susvisée est donc abondé d'une recette de 2 310,00 € représentant le montant de la subvention de la Collectivité de Corse affectée à la réalisation des études à mener en vue de la réalisation d'un parc urbain.

L'étude préalable de faisabilité du lotissement communal, estimée à 33 345, 00 € HT, est rattachée à l'opération d'équipement N°20225 ouverte au budget 2022 sous le libellé « Lotissement communal » pour un montant total de 40 050, 00 € (Compte 20).

Le compte 13 de l'opération N°20225 se trouve abondé d'une recette de 13 338, 00 € représentant le montant de la subvention de la Collectivité de Corse affectée à la réalisation des études préalables à la réalisation du lotissement communal.

Les études relatives à la révision du PLU font l'objet de l'opération budgétaire « Révision PLU » ouverte au budget 2022 sous le numéro 20221 et abondée à hauteur de 62 000, 00 € (Compte 20).

Le compte 13 de l'opération se trouve abondé d'une recette de 17 160, 00 € représentant le montant de la subvention de l'Etat affectée aux dépenses de révision du Plan Local d'Urbanisme.

* * *

L'ensemble de ces recettes nouvelles est donc à intégrer au budget 2022 de la commune pour un montant global de 32 808, 00 € ; c'est l'objet de la délibération budgétaire modificative N° 2022/03 qui doit être proposée au vote du conseil municipal.

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
Recettes d'investissement 13 1322 20221	17 160, 00 €	
Recettes d'investissement 13 1322 20223	2 310,00 €	
Recettes d'investissement 13 1322 20225	13 338,00 €	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE	
Dépenses	Ouvertures			Solde Ouverture	32 808,00
	Réductions				
Recettes	Ouvertures	32 808,00 €		Solde Réductions	
	Réductions	0,00 €			
Equilibre	Ouverture-Reduction	32 808,00 €		Ouv. Red.	32 808,00




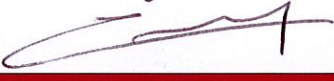


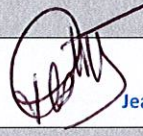

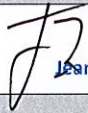


* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

D'approuver la délibération budgétaire modificative N° 2022 – 3.

Délibération N° 2022 – 57 : Délibération budgétaire modificative n° 2022- 3

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à Jean CORONA	X				 Jean CORONA
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à D. LUCIANI	X				 Dominique LUCIANI
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 Jean-Claude FRANCESCHI
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à J.F. BONIFACI	X				 Jean-François BONIFACI
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Dominique LUCIANI, premier adjoint.

